

# BAR-LE-DUC

Aujourd'hui

**E**nvironnement, démocratie locale, enseignement, vies culturelle, sociale, associative, sportive... des thèmes qui seront abordés par les élus avec les Barisiens, à 17 h, à la mairie lors d'une permanence.



En vue

**On chausse les godillots !**

Le club des retraités de la MGEN invite les amateurs de marche à une randonnée pédestre demain jeudi 17 février. Rendez-vous, à 14 h, près de la maison du Temps libre, à Naives.

À suivre

**L'heure du thé**

L'association Expressions propose ce soir, de 20 h à 22 h 30, un atelier de perfectionnement de tournage et de modelage. Rendez-vous au local impasse du Moulin-du-Cygne.



■ Dès aujourd'hui, les magistrats réintégreront la salle d'audience. Photo D.W.

## Justice

### La reprise des audiences votée

Comme dans de nombreux tribunaux français, les magistrats et fonctionnaires des tribunaux d'instance et de grande instance de la ville chef-lieu avaient décidé, lundi 7 février, de suspendre les audiences pour soutenir le mouvement initié par leurs collègues nantais. Une semaine plus tard, hier, à la faveur d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire, ils ont voté la fin du mouvement. Dans une motion collégiale, magistrats et fonctionnaires déclarent cesser d'ordonner le renvoi des dossiers non urgents dans l'intérêt des citoyens et des justiciables. « La volonté des magistrats et des fonctionnaires était de marquer le coup », précise Yannick Brisquet, président du tribunal et porte-parole. Ils décident néanmoins de maintenir leur mouvement de protestation, engagé à la suite des déclarations du chef de l'État, sous d'autres formes. « C'est-à-dire de faire un état des lieux des services et de faire remonter

les difficultés afin d'éviter que se reproduise une situation où on viendrait nous reprocher des carences qui seraient dues à un problème de moyens. » La motion est aussi l'occasion de renouveler leur solidarité aux services d'insertion et de probation qui ne disposent pas de moyens suffisants pour assurer leurs missions qui se sont considérablement alourdies avec les réformes de ces dernières années. Tous rappellent aussi que cette pénurie de moyens concerne également les services judiciaires confrontés au quotidien à des problèmes de personnel, notamment à des insuffisances chroniques des effectifs de greffiers et de fonctionnaires. Enfin, ils demandent à ce que les pouvoirs publics s'engagent à donner aux juridictions les moyens nécessaires à la mise en œuvre des réformes intervenues ces dernières années et celles à venir.

K.D.

# Croire dans le covoiturage

Le Pays barrois espère dynamiser le transport partagé en proposant un boîtier permettant une mise en relation instantanée des conducteurs et des passagers.

**L**e covoiturage autour de Bar-le-Duc et dans le Sud meusien doit encore faire la preuve de sa pertinence. Aujourd'hui, ce n'est pas tout à fait le cas.

C'est pourquoi, le Pays barrois, promoteur de cette initiative depuis près d'un an dans le cadre de ses orientations environnementales, lance une opération pour dynamiser et simplifier le covoiturage. « Il contribue à réduire l'effet de serre. Nous avons choisi de le décliner selon plusieurs étapes. D'abord, depuis le printemps dernier avec un site internet qui permet la mise en relation. Aujourd'hui, trop de gens sont seuls dans leur voiture pour des trajets identiques. Et puis, le covoiturage favorise la convivialité. Nous sommes dans une



■ Le boîtier proposé par le Pays barrois est un GPS amélioré d'un logiciel spécialement dédié au covoiturage.

Photo ER

société où les gens ont du mal à se parler. Avec le covoiturage, il y a la possibilité de nouer de nouvelles relations. C'est pourquoi nous lançons une nouvelle opération », explique Christophe Antoine, le président du syndicat mixte.

Depuis hier, le Pays barrois met à disposition des chauffeurs un boîtier magique. De la forme d'un GPS, il a des fonctions complémentaires dédiées au covoiturage, ce qui permet à son possesseur d'avoir des informations en direct.

### Échanges instantanés

« C'est un système de covoiturage dynamique complémentaire et en lien direct avec le site internet du Pays barrois qui permet de savoir qui est intéressé pour quel trajet. Sur le site, il y a une optimisation du trajet des véhicules avec la possibilité d'accepter ou non un détour pour récupérer un passager. On la retrouve dans le boîtier type GPS. Avec lui, nous offrons l'instantanéité et la capacité de réagir en temps réel pour le conducteur et

pour le passager qui se décide au dernier moment », explique Laurent Flouest, chargé de mission plan climat au syndicat mixte.

Installé sur le pare-brise, le boîtier est mis à disposition gratuitement par le Pays barrois à une trentaine de chauffeurs décidés à jouer le jeu du covoiturage. « C'est un contrat d'un an. On utilise la technique et le système Covibox d'une entreprise lorraine spécialisée dans ce domaine, Covivo. On a accès ainsi à un réseau national. Il y a le boîtier et il y a aussi l'application smartphone pour les gens qui sont équipés. Nous la mettons aussi gratuitement à disposition des partenaires de l'opération », poursuit Laurent Flouest.

Sur l'écran apparaît donc le trajet tel un GPS normal

### Bilan dans un an

► 25 Covibox vont être distribués par le Pays barrois qui prend en charge le coût. Il est disponible par application sur smartphone.

► L'opération de covoiturage a besoin d'être dynamisée. Pour l'heure, sur internet, elle compte une centaine d'inscrits. Il y a beaucoup plus de demandes de passagers que d'offres de chauffeurs.

► Le site recense pour le moment moins d'une dizaine d'opérations de covoiturage par mois parmi les membres de la communauté covoiturage du Pays barrois. L'objectif est d'augmenter significativement le nombre lors de la prochaine année. L'idée serait de conclure dix opérations par jour.

► Un bilan d'étape sera mené dans un an pour savoir si le covoiturage a un avenir sûr dans le pays barrois.

mais aussi le signalement des candidats au covoiturage selon les informations (nombre de places, parcours, accord pour des détours) rentrées dans le système par le conducteur.

L'objectif est d'augmenter l'offre de chauffeurs. En effet, l'expérience montre qu'il y a beaucoup plus de demandeurs que de chauffeurs. Les partenaires sélectionnés sont des habitants du Pays barrois, particuliers, élus, membres de collectivités, et ils effectuent des trajets où il n'y a pas de problème de réseau.

Avec cette initiative, le Pays barrois entend donner un nouveau souffle au covoiturage sur son secteur. Et ainsi contribuer à sensibiliser davantage les habitants du Barrois à la protection du climat.

Sébastien GEORGES

## Nécrologie

### Décès de Geneviève Jacob

ADMISE le 6 février dernier à l'hôpital de Bar-le-Duc, Geneviève Jacob, née Laroche, y est décédée le 14 février à l'âge de 96 ans.

Née le 31 octobre 1915 à Vitry-le-François, Geneviève Jacob est issue d'une famille originaire de Ville-sur-Saulx.

C'est à Stenay, où son père militaire est affecté, qu'elle rencontre son futur époux, Jean Jacob. Leur mariage est célébré en 1938 à Ville-sur-Saulx. Le couple donne naissance à quatre enfants : Denise, Odette, Édith et Pierre, qui ont grandi principalement à Bar-le-Duc.

Geneviève Jacob s'est tout entière consacrée à l'éducation de ses enfants. Huit petits-enfants ont agrandi le cercle de famille, puis quatorze arrière-petits-enfants, auxquels elle a toujours porté un grand intérêt et dont elle n'oubliait jamais de fêter l'anniversaire.

Geneviève Jacob a perdu son mari le 17 septembre 1982. Dotée d'une bonne santé, elle a fait preuve d'une grande volonté pour garder son indé-



pendance et continuer à vivre dans sa maison de Bar-le-Duc jusqu'à son hospitalisation.

Geneviève Jacob était discrète et appréciait particulièrement les jeux de société.

Elle laissera le souvenir d'une femme d'une grande générosité, se préoccupant des injustices qu'elle veillait à réparer lorsque l'occasion se présentait.

Ses obsèques religieuses seront célébrées demain, jeudi 17 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Charles de Bar-le-Duc. Nos condoléances.

**Quartier** Non, il n'est pas question de fermer le centre social de la Ville-Haute

## Mireille Goeder dément

HOU, les vilaines rumeurs qui obligent à des mises au point, notamment sur le centre social de la Ville-Haute. En effet, depuis quel temps, on entendait ceci de-là que ce dernier, faute d'enfants, allait fermer ses portes. Surtout que le directeur des deux centres sociaux communaux (celui de la Ville-Haute et de la Côte Sainte-Catherine), avait quitté son poste quelques mois seulement après son arrivée.

« Il est hors de question de fermer un centre social, au contraire, nous sommes dans une phase de réflexion pour renforcer les activités et le rapprochement avec la population. Le directeur des

deux centres, Fabrice Cunin, travaille désormais au service des personnes âgées au CIAS. C'est lui qui a demandé de changer de service. Nous en profitons donc pour conduire cette réflexion qui va même plus loin, puisque le rapprochement avec les deux autres centres sociaux associatifs n'est pas exclu. Il y a des compétences et il faut comme partout réunir, fédérer les idées et les hommes », précise Mireille Goeder, adjointe à la cohésion sociale, à la famille et à la jeunesse. Voilà donc pour les mauvaises langues.

### Les activités

Le centre de la Côte Sainte-Catherine est beaucoup

plus fréquenté, quelle que soit l'heure, il y a du monde et le nombre d'habitants est certainement plus élevé. Mais l'infrastructure n'est pas comparable.

« Deux mille personnes passent chaque année, au moins une fois, dans le centre social de la Côte contre 900 en Ville-Haute. Nous n'avons pas d'adhérents mais des comités d'usagers comme pour celui des fêtes et cérémonies qui sont impliqués dans la structure de la Côte. Il y a l'équivalent de 7,5 personnes qui travaillent à temps plein et 5 à 6 vacataires qui animent quelques heures par semaine des activités spécifiques comme la gymnastique. Viennent



■ Au centre social de la Ville-Haute, la peinture sur porcelaine réunit des passionnés.

Photo D.W.

s'ajouter une vingtaine de bénévoles à la Côte pour 5,6 au quartier Renaissance », explique, de son côté, Pierre

Lespinasse, directeur du développement social de la ville.

P. Na.

## express

### Travaux

En raison des travaux de terrassement, le stationnement sera interdit du 17 février au 18 mars : quai Sadi-Carnot, du pont sur le Naveton à la rue du Général-de-Gaulle ; rue André-Theuriet ; du pont sur le Naveton à la rue du Général-de-Gaulle ; place de la République ; au droit du n° 2 ; rue Salvador-Allende ; au droit du n° 31 ; rue du Général-de-Gaulle ; côté des numéros pairs de l'Ornaï à la place de la République. La circulation sera interdite : quai Sadi-Carnot, du pont du Naveton à la rue du Général-de-Gaulle. Pendant les travaux, la circulation quai Carnot, entre la rue Exelmans et le pont sur le Naveton, se fera à double sens à partir de la

place Exelmans, exclusivement pour les riverains. Rue André-Theuriet, elle se fera du pont sur le Naveton à la rue du Général-de-Gaulle (sauf véhicules de livraison du collège Theuriet). La circulation sur la voirie longeant le Naveton et reliant la rue André-Theuriet à la rue Allende se fera dans le sens Theuriet vers la rue Allende. Les véhicules débouchant de la rue Naveton sur la rue Allende devront marquer un temps d'arrêt et laisser la priorité aux véhicules circulant rue Allende. La circulation au débouché de la rue Allende sur la place de la République se fera, selon le déroulement des travaux, de façon alternée par feux tricolores. Le stationnement et la circulation seront rétablis selon l'état d'avancement des travaux le soir et les week-ends.

### Infos pratiques

**Office de tourisme** : 7, rue Jeanne-d'Arc, de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

**Centre nautique** : de 11 h à 13 h 15 et de 14 h 30 à 19 h 15.

**Musée Barrois** : esplanade du Château, de 14 h à 18 h.

**Médiathèque Jean-Jeukens** : château de Marbeaumont, de 10 h 30 à 17 h (non-stop).

**Médiathèque Saint-Paul** : 9, rue André-Theuriet, de 14 h à 17 h.

**Bibliothèque pour tous** : de 14 h à 17 h 30, centre social Libération.

**Logement** : Confédération du logement, 38, boulevard des Flandres (logement 2), de 15 h à 18 h.

**Ludothèque** : château de Marbeaumont, de 9 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 45.

**Information rencontre cancer** : de 10 h à 12 h, premier étage de l'hôpital (03.29.45.86.55 ou 06.76.56.90.40).

**CCFD** : de 14 h à 17 h, espace Notre-Dame, rue André-Theuriet.

**Secours catholique** : 28, bd Poincaré, de 14 h à 17 h.

**Aide aux personnes âgées et**

**aux handicapés (Adapah)** : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, 2 bis, rue du Moulin (03.29.79.05.84).

**Service à domicile (ADMR)** : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, 63 bd de la Rochelle (03.29.79.21.78).

**Nouveaux arrivants (AVF)** : de 9 h 30 à 11 h, 16 bd de la Rochelle.

**Déchetterie** : de 14 h à 19 h, zone de Popey.

**GDF (sécurité dépannage)** : 0.810.433.052 (tarif local).

**EDF (urgence)** : 0.810.333.052.

**Eau (urgence)** : 03.29.79.56.10.



**Pharmacie** : 03.29.76.12.34.

**Médecins de garde** : 0.820.33.20.20.

Numéro à utiliser uniquement en semaine,

de 19 h 30 à 7 h 30 ; le samedi à partir de 12 h, les dimanches et jours fériés.

**Centre hospitalier Jeanne-d'Arc** : 1, boulevard d'Argonne, 03.29.45.88.88.

### Centre spécialisé de Fains-Véel

36, route de Bar, 03.29.76.86.86.

**Clinique du Parc** : 1, boulevard d'Argonne, 03.29.79.58.58.

**Allô maltraitance personnes âgées** : 03.29.71.32.29 (répondeur 24 h/24).

**Sos amitié 24 h/24** : 03.83.35.35.35.

**Unafam** : aide aux familles des malades psychiques (01.42.63.03.03).